



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis  
COMMUNE DE NANGIS

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2018/MAI/082</b>	<b>OBJET :</b>  DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'OFFICE FRANCO-ALLEMAND POUR LA JEUNESSE (OFAJ) POUR L'ORGANISATION D'ECHANGES ENTRE LA COMMUNE DE SEELOW (ALLEMAGNE) ET LA COMMUNE DE NANGIS DU 12 JUILLET AU 5 AOUT 2018
<b><u>Date du conseil municipal</u></b> 28/05/2018	
<b><u>Date de la convocation</u></b> 18/05/2018	
<b><u>Date de l'affichage</u></b> 29/05/2018	

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mai à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 18 mai 2018.

**Étaient présents :**

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Didier MOREAU, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Jacob NALOUHOUNA, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Danièle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÉM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Serge SAUSSIER.

**Étaient absents représentés :**

- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Clotilde LAGOUTTE
- Catherine HEUZÉ-DEVIES représentée par Monique DEVILAINE

**Étaient absents :**

- Samira BOUJIDI
- Pascal D'HOKER
- Rachida MOUALI
- Stéphanie SCHUT

Madame Danièle BOUDET est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20180601-2018-MAI-0082-  
DE  
Date de télétransmission : 01/06/2018  
Date de réception préfecture : 01/06/2018

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

CONSIDERANT l'organisation d'échanges entre la commune de Seelow et la commune de Nangis pour l'accueil et le séjour de jeunes du 12 juillet au 6 août 2018,

CONSIDERANT que ce projet est subventionné par l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ),

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (25),

**ARTICLE 1 :**

SOLLICITE une subvention auprès de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) pour l'organisation d'échanges entre la commune de Seelow (Allemagne) et la commune de Nangis du 12 juillet au 5 août 2018.

**ARTICLE 2 :**

APPROUVE le projet décrit à l'article 1er.

**ARTICLE 3 :**

DIT que la dépense est inscrire au budget de l'exercice 2018.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 29 mai 2018.

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20180601-2018-MAI-0082-  
DE  
Date de télétransmission : 01/06/2018  
Date de réception préfecture : 01/06/2018